

LA REFORME DES PENSIONS:

CECILE, THERESE, ANDRE ET LES AUTRES

préparé par Ruth Rose-Lizée
Professeur de Science Economique
Université du Québec à Montréal

pour Relais-Femmes de Montréal
1255 Place Philippe, #701
Montréal, Québec H3B 3G1
Tél: (514) 873-8384

CHAPITRE I: CECILE, THERESE, ANDRE ET LES AUTRES

Lundi 30 mars 1981

C'est une belle journée ensoleillée. A 8:30 hres, Cécile Gauthier somme encore confortablement au lit.

Clang!

- Eh, voilà, le facteur vient de passer. Penses-tu qu'ils sont là là mes chèques? J'ai presque peur d'aller voir - d'un coup qu'ils soient pas là. Oh, ça fait du bien de traîner au lit le lundi matin. Plus besoin d'aller travailler au magasin de M. Richard quand les os me font mal. Pas que j'aime pas ça. J'aime ça voir des gens, jaser des nouvelles du quartier, sortir de la maison. Mais quand même, il y avait des journées où je pouvais à peine me tenir debout, tellement ma jambe droite me faisait mal. Peut-être qu'il va encore m'appeler les jeudis soirs ou les samedis quand il est mal pris. Oui, ça ne me dérangerait pas d'y aller de temps en temps faire une couple d'heures. Mais il va falloir qu'il me passe en dessous de la table. Thérèse m'a bien expliqué qu'avec le Supplément de revenu garanti il faut pas que je déclare d'autres revenus. Elle m'a dit que je perdrais la moitié de chaque dollar que je gagne. Déjà, travailler pour \$4. de l'heure chez M. Richard c'est quasiment pas la peine. S'il faut que ce soit juste \$2. - ben ça fait pas - ça n'a vraiment pas de bon sens.

Cécile frémit sous l'impulsion d'une vague d'indignation et elle tire les couvertures plus haut autour de son cou.

- Mais voyons donc, Cécile lève-toi. Tu sais qu'il faut que tu sois au club pour 10:30 hres pour aller au sucre. J'espère qu'André va être là. On n'est pas gâté avec des charmants veufs

comme ça au club. C'est vrai qu'il n'est pas aussi beau qu'Omer l'était mais quand même, il est plus, plus... comment je pourrais le dire - plus intellectuel. C'est ça. Il est toujours si bien informé de tout. Lui pis Thérèse, ils ont toujours des discussions intéressantes. Quelquefois je me sens si stupide à côté de ces deux-là. Ils savent tout pis ils y vont à fond. Mais c'est vrai qu'ils sont toujours gentils. Quand je ne comprends pas quelque chose ils veulent toujours me l'expliquer. Ils ne se donnent pas des airs. Pas comme Louise au magasin.

- Mais voyons donc Cécile, qu'est-ce que tu as à traîner si longtemps ce matin. Juste parce que t'as maintenant 65 ans et t'es à la retraite enfin. Vas voir si tes chèques sont arrivés. Ça prend de l'argent pour faire la belle vie tu sais. Fini de travailler quand les jambes te font mal et de pincer chaque sous avant de le dépenser.

- Je sais, je sais, ce ne sera pas le grand luxe. Je sais que les pensions de retraite sont modestes, mais ça ne peut pas être aussi pire que ça a été ces dernières années depuis qu'Omer est mort - ça fait combien de temps maintenant? C'est toujours l'hiver le plus dur à toffer. Mais, lui, c'est au printemps qu'il a choisi de partir juste quand il a commencé à faire beau dehors. Ben, les hommes, je ne les comprendrai jamais.

Pendant ces dernières ruminations, Cécile a quand même réussi à mettre les deux pieds en dehors du lit et à enfiler sa robe de chambre et ses chaussettes en fourrure rose qu'elle trouve si élégantes. Elle sort de sa chambre et se dirige vers la porte de son petit appartement. Là, étalées devant le trou de la boîte à malles, se trouvent deux enveloppes, une du gouvernement du Québec et une du gouvernement du Canada.

- Ahhh, ils sont là mes chèques. Lequel je vais ouvrir en premier? Pas celui de la Régie des rentes du Québec. Je connais déjà ça. Ça fait quand même presque huit ans que je reçois une rente de veuve. Oh, non, ça n'est pas une surprise. Allons-y pour le Canada - voyons donc, Cécile, t'as jamais voulu te prononcer entre le Québec et le Canada. Ben oui, allons-y pour le Canada quand même.

Cécile apporte les deux enveloppes à la petite table où elle garde tous ses papiers importants. Elle s'assoit et ouvre soigneusement l'enveloppe avec son couteau à papier décoré en nacre.

- Voyons donc, \$344.61. Tiens, ils expliquent ça sur ce papier: \$208.20 pour la Pension de sécurité de vieillesse et \$136.41 pour le Supplément de revenu garanti. Mmm, c'est pas beaucoup. J'espérais avoir un peu plus. Mais avec ma rente de veuve, je vais arriver. Puis, ils disent que ces montants là ils sont indexés - oui, c'est ça le mot qu'ils ont dit - indexés - à tous les trois mois. Ça fait qu'en juillet je vais avoir un peu plus - puis en octobre un peu plus encore. Regardons maintenant pour le Québec.

L'autre enveloppe subit alors la même opération délicate.

- Quoi! \$145.25! Comment ça? En mars j'ai reçu \$232.56 de la Régie des rentes du Québec. C'est pas possible, il doit y avoir une erreur.

Cécile tourne et retourne le chèque essayant de comprendre. Elle prend son crayon et griffonne sur l'enveloppe.

- \$344.61 plus \$145.25, ça fait \$489.86 pour le mois. Pour douze mois ça fait \$5878 plus un petit peu pour l'indexation. Disons que ça fait \$5900. Mais c'est moins que j'avais. Avec M. Richard je gagnais plus de \$4,000 par année quand même. Avec ma rente de veuve et le restant de l'assurance-

vie d'Omer j'avais plus de \$8,000. Ben, c'est pas possible. Il doit y avoir une erreur sur mon chèque de la Régie des rentes du Québec. Mais, oh! la, la, je vais être en retard.

Mue par l'énergie de sa colère, Cécile s'habille en vitesse, avale deux toasts, un jus d'orange et une tasse de café et sort de la maison aussi vite que ses deux jambes arthritiques lui permettent.

Arrivant au lieu du rendez-vous pour la sortie du Club de l'âge d'or elle voit sa meilleure amie Thérèse déjà en conversation avec André. Encore sur l'humeur de sa mauvaise surprise elle passe outre les aménités et interrompt leur conversation:

CECILE: Je viens de les recevoir, mes chèques de pension. Tu sais-tu combien ils me donnent? \$489! Comment veux-tu que je vive sur ça? Avec ma job, je gagnais plus avant.

THERESE: Ben oui. Bienvenue au Club des pauvres. Pourquoi penses-tu qu'il y a tant de rabais pour les personnes âgées?: les autobus, les cinémas, les banques, les médicaments. On est quasiment tous pauvres. Moi, j'ai à peine plus que toi. Vois-tu je n'ai jamais été mariée. Comme secrétaire, je gagnais un salaire pas trop pire: \$12,000. Mais les dernières années j'ai pas travaillé tout le temps. J'ai pas de pension de la compagnie et le gouvernement m'envoie \$519 par mois ou \$6228 par année.

CECILE: Quoi? Toi qui a toujours été si indépendante, qui a toujours gagné ta vie. Toi non plus t'a pas un revenu de retraite décent!

ANDRE: Eh bien, ma chère Cécile, tu seras surprise d'apprendre que moi, un homme, je ne reçois que \$5830 par année du gouvernement. J'ai une petite pension de ma compagnie - \$1800 - mais tout ce que ça fait, ça m'enlève le Supplément de revenu garanti. Je vis avec \$7630 par année et je suis parmi les rares 30 ou 40% des retraités qui ont une pension privée.

CECILE: Mais je n'en reviens pas. T'étais soudeur. T'as toujours eu un bon salaire. Oh, si seulement Omer était encore vivant. Il aurait su quoi faire. Lui, il comprenait les questions d'argent.

L'autobus est arrivé et les gens y prennent place. Cécile et Thérèse se trouvent assises en avant de Fernand et Marthe, couple marié. Marthe se penche en avant.

MARTHE: Bonjour Cécile! Excuse-moi mais j'ai tout entendu votre conversation. Moi, non plus, je comprenais rien à l'argent mais depuis que Fernand a pris sa retraite, j'ai dû comprendre les choses. On s'est assis ensemble et il m'a expliqué notre situation. On a beaucoup moins d'argent qu'avant et il faut que je coupe les coins. Heureusement qu'on a la maison et qu'elle est toute payée.

CECILE: Vous autres, combien vous recevez du gouvernement?

MARTHE: \$10,000. Tu vois, on a réussi à mettre un peu d'argent dans des régimes d'épargne-retraite et on a un peu d'intérêt sur nos obligations du Québec qu'on avait achetées, ça fait que l'on perd une partie du Supplément de revenu garanti, nous autres aussi.

CECILE: \$10,000! Mais ça fait seulement \$5,000 par personne. C'est moins que moi. Mais à deux, vous devez vivre meilleur marché.

MARTHE: Ben, ça se "toffe" mais on ménage les sous. Fernand a acheté un poêle à bois cet hiver pour chauffer la maison pour sauver l'huile et le rosbif ben c'est juste pour la fête à Fernand maintenant. On peut pas se payer beaucoup de sorties sauf avec l'Age d'or.

CECILE: Mais je ne comprends pas. Fernand avait une bonne job, il a toujours bien gagné sa vie.

- MARTHE: Mais oui, c'est ça qui le rend tellement difficile maintenant. On n'a jamais vécu dans le luxe, mais on pouvait se payer des petites gâteries quand on voulait. Maintenant, on est obligé de faire attention sur tout.
- CECILE: Mais si je comprends bien, le régime de retraite n'est pas bon pour personne.
- THERESE: Tu as bien compris.
- CECILE: Il y a une affaire que je ne comprends pas. Comment ça se fait que mon chèque de la Régie des rentes, c'est seulement \$145. quand j'avais \$232. avant? Il doit y avoir une erreur là-dedans.
- THERESE: Malheureusement non, ma belle. Le gouvernement donne plus aux veuves avant l'âge de 65 ans. Après 65 ans, ils disent qu'elles vont avoir la Pension de sécurité de vieillesse et le Supplément et qu'elles n'en ont plus besoin. Ca fait qu'ils donnent moins.
- CECILE: Mais moi, j'en ai besoin.
- THERESE: Ca fait longtemps que j'essaie de te convaincre de venir aux réunions de l'Association Troisième Age en Marche. Tu sais que le gouvernement promet une réforme du régime depuis des années. Encore hier soir, Monique Bégin - tu sais la ministre fédérale du Bien-être et de la Santé - a dit à la télévision qu'elle va publier un livre vert sur le sujet bientôt. Ils viennent d'avoir une conférence fédérale-provinciale pour en discuter.
- CECILE: C'est vrai, je l'ai entendue mais je pensais que ça ne me concernait pas.

THERESE: Eh oui, ça concerne tout le monde - sauf les très riches.

CECILE: Mais ça va être quoi la réforme?

THERESE: On ne sait pas encore, mais nous autres à l'Association on a notre proposition. Il y a quelques années, le Sénat - tu sais le Sénat du Canada - a mis sur pied un comité spécial pour étudier le sujet et ils ont sorti une proposition. On la trouve pas mal bonne.

ANDRE: Moi, aussi je la trouve pas mal bonne. Je fais partie du comité des retraités de mon syndicat - on est à la FTQ nous autres - et nous avons appuyé la même proposition.

CECILE: Mais c'est quoi alors votre proposition?

THERESE: C'est d'améliorer le Régime des rentes du Québec - et pour les gens ailleurs au Canada le Régime des pensions du Canada (RPC). Actuellement, vois-tu, on a tous des mauvaises pensions parce que le RRQ ne nous donne que 25% de notre salaire que l'on gagnait avant la retraite. Nous voulons que ce soit 50%.

ANDRE: Et le maximum est très faible. Moi, je gagnais près de \$20,000 par année, mais la rente maximum est basée sur environ \$14,000. Avec notre proposition, le maximum sera égal à une fois et demie le salaire moyen ou \$24,756. Là les gens qui ont eu des salaires pendant leur vie de travail vont pas se trouver avec rien à l'âge de 65 ans.

CECILE: Je comprends rien dans tes chiffres. Qu'est-ce que ça me donnerait, moi?

THERESE: T'es chanceuse, j'ai apporté mon document de consultation aujourd'hui parce que je voulais le lire en revenant. Attends-donc un instant, je vais te dire ça. Toi, si la réforme était en effet, tu aurais environ \$7,000 par année. Moi, j'aurais presque \$9,000. André aurait un peu plus de \$12,000.

- THERESE: (suite)
Marthe et Fernand ils auraient autour de \$15,000.
- CECILE: Mmm, ça aiderait un peu. Avec \$7,000 au moins ce ne serait pas pire qu'avant la retraite. C'est pour quand cette réforme?
- ANDRE: Malheureusement, on ne sait pas. Ça fait longtemps qu'on en parle et rien ne se produit. De toute façon, sois pas trop optimiste. Je doute que ça change grand chose pour nous autres. Ça va être pour les plus jeunes, ceux qui prendront leur retraite à l'avenir. Même je pense que ça prendrait au moins 10 à 15 ans pour prendre effet.
- CECILE: Tu me décourages. N'y a-t-il rien pour nous autres?
- THERESE: Oui, on propose aussi **d'augmenter le Supplément de Revenu garanti** pour que tout le monde reçoive au moins le seuil de pauvreté de \$6,513. Toi aussi ça te donnerait presque mille dollars de plus parce que tu n'as pas une grosse rente du Québec.
- MARTHE: J'aimerais mieux **qu'ils haussent la Pension de sécurité de vieillesse.** Le Supplément, on n'en bénéficie pas tellement nous autres parce qu'on a un peu d'autres revenus. Quand ils augmentent le Supplément on reçoit juste la moitié.
- THERESE: C'est vrai! A l'Association on a demandé que l'on augmente la Pension de sécurité de vieillesse pour tout le monde aussi, mais on n'est pas très optimiste parce qu'ils disent que ça va leur coûter trop cher. Il y a un monsieur du gouvernement qui est venu à une de nos réunions et qui a dit que la Pension de sécurité de vieillesse, ça bénéficie à tout le monde, même ceux qui n'en ont pas besoin et que ça coûterait trop cher. Nous autres on comprend pas cet argument: 64% des retraités au Québec sont tellement pauvres qu'ils reçoivent le supplément de revenu garanti et il doit y avoir bien d'autres qui ne sont pas loin (à suivre page suivante)

- THERESE: (suite)
de la limite comme André. Ça fait qu'il n'y a pas grand monde qui n'en a pas besoin de la Pension de sécurité de vieillesse. Donc on la demande même si le gouvernement pleure sur ses budgets.
- MARTHE: Au moins les plus jeunes ils ne seront pas dans la même position que nous autres. Ils vont avoir une bonne Rente du Québec et ils n'auront pas besoin de compter sur le Supplément.
- ANDRE: Si l'on adopte la réforme.
- CECILE: Il me semble que Madame Bégin, hier soir, elle n'a pas parlé du Régime des rentes du Québec ni du Régime des pensions du Canada. Elle a plutôt parlé de faire en sorte que tout le monde ait une pension privée. Omer, il a travaillé à trois endroits où il y avait un plan de retraite et chaque fois, il me disait que nous aurions une bonne retraite. Mais la première compagnie, tu vois, il a quitté avant d'avoir 45 ans. Il lui ont redonné l'argent que, lui, il avait mis dedans mais il n'a pas eu la part de l'employeur et il n'a pas eu droit à une pension. La deuxième, c'était pire encore: il avait 45 ans mais il avait travaillé là 6 ans seulement. Ils lui ont dit qu'il fallait 10 ans et avoir 45 ans. Quand il a demandé sa part, on lui a dit que c'était l'employeur qui a tout contribué. C'est vrai mais je me rappelle qu'à un moment donné, ils ont accepté de mettre 30¢ de leur augmentation de salaire pour avoir cette pension-là et après, lui, il n'a rien eu. La dernière compagnie, Omer aurait eu droit à une pension, mais moi, je n'y ai pas droit - il n'y avait rien de prévu pour les veuves.
- THERESE: T'es pas la seule dans ce cas-là. Sais-tu qu'en 1976, selon une étude faite au Québec, seulement 3.3% des gens qui ont quitté leur emploi et qui contribuaient à un régime de retraite avaient acquis des droits à une pension.

CECILE: Seulement 3.3%. Mais c'est du vol!

ANDRE: Effectivement. A notre syndicat, on en a des propositions pour réformer les régimes privés aussi. Mais nous autres, on dit que ce n'est pas un substitut pour un bon régime public. Il y a trop d'imprévus avec des régimes privés. D'abord, ça prendrait 30 ou 40 ans avant que ça commence à donner des bons rendements pour les retraités. Déjà on trouve 10 ans trop long - 30 ans ça n'a pas de bon sens.

THERESE: En plus, ce ne serait jamais bon pour les gens qui changent de job souvent. Surtout les femmes qui travaillent quand elles sont jeunes qui arrêtent quand elles ont leur bébés et qui retournent seulement quand elles ont 40 ou 45 ans. Tu sais, les compagnies d'assurance ils font beaucoup de bruit: "Que le gouvernement ne vienne pas se mêler des assurances. On va détruire la frugalité et l'épargne privée". Tout ce qu'elles veulent les compagnies, c'est de garder l'argent pour eux autres. Oh, non! Il y aurait toujours de la place pour les plans privés mais on veut d'abord un bon régime public.

CECILE: Moi, je suis veuve. J'ai pas beaucoup cotisé au RRQ moi-même. Mais tu dis que j'aurais \$7,000 au lieu des \$5,900 que j'ai actuellement. Comment ça se fait?

THERESE: Ben. Vois-tu ton problème principal c'est le même que tout le monde. Le régime de base - le RRQ - est pas suffisant. Donc, il faut d'abord réformer le régime. En tant que veuve tu as droit à 60% de la rente à laquelle Omer aurait eu droit plus 60% de ta propre rente. Si on augmente la rente à laquelle Omer aurait eu droit, on augmente ta rente de veuve aussi. Vois-tu?

CECILE: Ben, oui, ça a du sens. Mais ça fait 8 ans qu'Omer est mort et donc sa rente n'est pas très élevée parce qu'il n'a pas (suite à la page suivante).

CECILE: (suite)
pu cotiser jusqu'à l'âge de 65 ans. Moi j'ai travaillé
mais juste à temps partiel et au salaire minimum. Ma
rente à moi est basée sur \$4000 seulement.

THERESE: On a pensé à ça aussi. On voudrait que tout le monde puisse
cotiser au RRQ surtout les femmes au foyer. Beaucoup de
femmes ne peuvent pas compter sur un mari. Si, en plus elles ont
des enfants en jeune âge ou si elles sont dans la cinquantaine
ou la soixantaine et n'ont pas de métier, elles ne peuvent pas
travailler à temps plein ou gagner un bon salaire. Alors on
propose que tout le monde puisse cotiser au moins au niveau
de la moitié du salaire moyen, soit \$8,252. Comme ça, personne
n'aurait moins que \$7147 à la retraite.

CECILE: Mais comment les gens vont-ils pouvoir payer leurs cotisa-
tions? Moi les années avant la retraite, quand je n'avais
plus de mari, je n'avais pas grand argent. Je ne sais pas
si j'aurais pu trouver quelques centaines de dollars pour
payer mon RRQ.

THERESE: On a pensé à ça aussi. Effectivement, avec la réforme du Comité
du Sénat que l'on a proposé, les cotisations vont augmenter?
Actuellement, les gens paient 1.8% de leur salaire et leurs
patrons paient un autre 1.8%. Avec la réforme, il va falloir
payer 4%.

CECILE: Oh la la! mais c'est une grosse augmentation!

ANDRE: Pas tant que ça. Tu vois on a des augmentations de salaire
à toutes les années. Si on enlève l'inflation il nous reste
de 2 à 3% d'enrichissement par année. Si on met une partie seu-
lement de ce 2 ou 3 pour cent dans le RRQ, pour juste deux
années, c'est pas si pire. Surtout quand on sait que ça
veut dire une retraite tranquille et qu'on a pas besoin
d'investir autant dans des régimes privés ou des REER.
Si on étend ça sur 10 ans, les gens ne s'en apercevront même pas.

CECILE: Mais je reviens à mon autre question. Moi, si je ne gagne que \$4,000, comment je vais trouver assez d'argent pour payer ma cotisation RRQ?

THERESE: Nous autres, on propose de réformer les impôts aussi. Tu sais actuellement quand tu calcules ton impôt tu as droit de déduire une exemption personnelle. Et Fernand, il peut déduire une exemption de personne mariée pour Marthe. On veut remplacer toutes ces exemptions là par un crédit d'impôt de \$1350. Ainsi tu pourrais payer ta cotisation au RRQ avec cet argent là.

CECILE: Je ne comprends pas. C'est quoi un crédit d'impôt?

THERESE: C'est de l'argent que le gouvernement t'envoie si ton revenu est très faible. Tu vois, en 1981 ton exemption personnelle valait \$4,350 au Québec. Si tu as seulement \$4,000 de revenus, une partie de ton exemption ne te sert à rien parce que t'a pas besoin de payer de l'impôt de toute façon. Les exemptions valent toujours plus pour les gens riches. Le crédit d'impôt te donne le même argent, que tu sois riche ou pauvre. Avec le crédit d'impôt, tu calcules ton impôt sans l'exemption et ensuite tu déduis le crédit. Si le crédit est plus grand que l'impôt à payer, le gouvernement t'envoie de l'argent et avec cet argent tu peux payer ton RRQ. Par exemple, avec \$4,000 tu aurais eu à payer environ \$775 d'impôt. Le crédit vaudrait \$1,350. Donc il te reviendrait \$575. La cotisation minimum au RRQ coûterait \$660 mais toi puis ton employeur auraient déjà payé la moitié. Donc t'aurais à payer encore \$330. Ca aussi ce serait déduit du crédit, mais tout compte fait, tu aurais \$245 dans ta poche.

CECILE: Eh, c'est pas mal! J'aurais \$245 de plus et j'aurais droit à une rente RRQ pour moi. J'aime ça.

- MARTHE: Mais c'est pas juste. Vous voulez enlever l'exemption de personne mariée aussi. Moi je suis femme au foyer et c'est à peu près la seule reconnaissance qu'on me donne.
- THERESE: Au contraire, toi aussi tu aurais droit au crédit d'impôt et tu cotiserais au RRQ à ton propre nom. Au lieu de te faire déduire par ton mari et de mettre plus d'argent dans sa poche à lui, on te donnerait de l'argent à toi. Si tu n'as aucun revenu t'aurais \$1350 moins \$660, ça fait \$690.
- MARTHE: Ah oui? Ben, ça, ça a l'air intéressant. Tu sais j'ai élevé cinq enfants et j'ai tenu la maison toute ma vie. J'ai jamais fait du 9 à 5, j'ai toujours fait du 7 heures le matin à 11 heures le soir. Tu sais j'aime bien ce bonhomme à moi - elle pince la joue à Fernand - mais je n'ai jamais aimé être obligée de toujours demander l'argent pour la moindre petite chose.
- THERESE: Il y en a bien des femmes comme toi. Même si elles vont travailler une bonne partie de leur vie, il y a aussi une bonne partie où elles restent à la maison avec leurs petits. On a une autre proposition pour elles aussi. Vous savez qu'actuellement au Québec, on ne compte pas dans le calcul du RRQ les années qu'une femme passe à la maison avec des enfants de moins de 7 ans. C'est déjà bien mais c'est comme un blanc dans le dossier. Ces années-là elles ne comptent pas contre une femme mais elles ne comptent pas pour elles non plus. Alors on propose que le gouvernement cotise pour elles comme si elles gagnaient la moitié du salaire moyen. Comme ça, elles pourraient garder tout leur crédit d'impôt pour elles. Ce serait un peu comme l'allocation de disponibilité que M. Parizeau a promise mais ce serait plus d'argent et une bonne retraite en plus.

ANDRE: Eh, je n'avais jamais entendu parler de ton idée de crédit d'impôt. C'est pas bête. Mais c'est un peu compliqué. Tu sais, ça va déjà être assez difficile de convaincre le gouvernement d'adopter une réforme décente du RRQ et du RPC. Penses-tu qu'ils vont vouloir embarquer sur une réforme fiscale majeure en plus? Nous autres au syndicat, on a une autre proposition qui aiderait pas mal les femmes. Tu sais qu'actuellement il faut cotiser 40 ans au RRQ pour avoir droit à une pleine pension. Nous autres on propose de **baser la rente RRQ sur les meilleures 30 années.** Comme ça les femmes seront moins pénalisées pour les années qu'elles passent à la maison. Mais il y a bien des hommes aussi qui n'ont pas 40 ans de bonnes cotisations parce qu'ils ont été aux études, ou ils ont été en chômage ou ils ont été malades les dernières années avant de prendre la retraite. Tu sais, j'ai de plus en plus de copains qui sont forcés de prendre leur retraite à 55 ou à 60 ans parce qu'il n'y a pas assez d'emplois pour tout le monde. Mais après ils découvrent que leur rente du Québec en souffre.

THERESE: Malheureusement, tu as raison. Nous autres, on tient à la réforme fiscale et au crédit d'impôt parce que c'est une bonne chose pour les femmes. Mais on sait que ça peut prendre du temps avant qu'ils l'acceptent. Alors, nous autres aussi on propose de baser la rente du Québec sur les meilleurs 30 ans. Ce serait quand même un grand pas en avant pour les femmes.

A ce moment-là l'autobus arrive à destination et Cécile, Thérèse, André et les autres laissent de côté les questions de retraite pour déguster de la bonne tîre sur la neige.

CHAPITRE 2: LA REFORME DES PENSIONS

Ce deuxième chapitre reprend de façon plus formelle les informations et les propositions présentées dans le chapitre 1. Il s'inspire d'un dossier d'information préparé par Relais-Femmes à l'intention de groupes de femmes qui veulent intervenir dans le débat en cours sur la réforme des pensions. Ce document, intitulé Les femmes et les régimes de pensions, est disponible au prix de \$3.00 à l'adresse suivante:

Relais-Femmes de Montréal
1255 Place Philippe, #701
Montréal, Québec H3B 3G1

Le dossier d'information est beaucoup plus complet que le résumé présenté ici et traite entre autres choses de l'allocation du conjoint (prévue pour les conjoints de 60 à 64 ans des retraités), la situation des immigrants, les exemptions d'impôt pour personnes âgées, les femmes mariées en union de fait, les femmes collaboratrices des maris, etc... Il discute également plus en détail des diverses propositions de réforme avancées par différents groupes notamment au sujet du RRQ/RPC et de l'intégration des femmes au foyer à ces régimes. Pour les groupes qui veulent approfondir la question, nous recommandons également le document de Louise Dulude, Les femmes et la réforme des régimes de pensions, disponible au Conseil Consultatif Canadien sur la situation de la femme, (C.P. 1541, Succ. B., Ottawa K1P 5R5).

Dans ce qui suit, les numéros des propositions sont les mêmes que dans le document de Relais-Femmes. Ces propositions et les autres recommandations faites dans le présent document sont la responsabilité de l'auteure (Ruth Rose-Lizée) et non pas de Relais-Femmes.

Pour nous, l'objectif de la réforme des régimes de pensions est d'assurer un revenu de retraite adéquat et une autonomie financière à tous les résidents canadiens ayant atteint l'âge de 65 ans y inclus, et plus particulièrement, les femmes. Afin d'atteindre cet objectif, il faut respecter trois principes, à savoir:

- 1) Réformer le régime public des pensions: Contrairement, à ce que peuvent croire la plupart des femmes, le principal responsable de la pauvreté chez les femmes âgées n'est pas l'exclusion des femmes au foyer du RRQ mais plutôt l'insuffisance générale du régime. Il faut d'abord faire en sorte que le RRQ assure 50% du salaire antérieur (au lieu de 25%) et qu'il couvre le salaire jusqu'à concurrence de 150% du salaire industriel moyen (au lieu de 80% actuellement). Il faut également hausser le supplément de revenu garanti ou la Pension de sécurité de vieillesse de façon à ce que le revenu minimum de retraite soit au moins égal au seuil de pauvreté.
- 2) Améliorer les régimes de retraite privés sans toutefois les utiliser pour remplacer un bon régime public: Malheureusement, plusieurs groupes influents préconisent des régimes privés obligatoires à la place d'un bon régime public et il semble que la Ministre du Bien-être et de la Santé, Madame Bégin, se penche dans cette direction. Ceci est extrêmement dangereux parce que les régimes privés auront toujours des lacunes et seront toujours inadéquats pour les femmes en particulier. Il y a donc lieu d'apporter une série de réformes au régimes privés mais il faut rejeter l'option des régimes privés obligatoires à la place d'une réforme du régime public.
- 3) Intégrer les femmes au foyer au RRQ/RPC: Actuellement, les femmes qui ont été mariées et qui n'ont pas cotisé au RRQ/RPC à leur propre nom reçoivent de ce régime une rente de veuve égale à 60% de la rente de leur mari après la mort de celui-ci. Cette mesure présume la dépendance de la femme sur le mari et n'offre rien aux femmes qui ne peuvent compter sur un mari: mères-célibataires, divorcées, certaines femmes séparées ou mariées en union de fait, femmes rendues veuves à un jeune âge, femmes dont le mari a des revenus et des cotisations RRQ/RPC inadéquats. Afin d'assurer un revenu de retraite adéquat à ces femmes et de les rendre financièrement indépendantes de leurs maris, il faut intégrer les femmes au foyer au RRQ/RPC. Nous proposons de faire ceci en rendant le régime universel et en donnant un crédit d'impôt à tout adulte afin qu'il puisse payer ses cotisations.

PREMIER PRINCIPE: REFORMER LE REGIME PUBLIC DE PENSIONS

Le régime en vigueur a trois composantes:

- Le Régime des rentes du Québec (ou le Régime des pensions du Canada) (RRQ/RPC): Le montant de la pension est égal à 25% de la moyenne des salaires sur lesquels la personne a cotisé au cours de sa vie avec un maximum en 1981 de \$3292 par année. Le salaire maximum assurable est de \$14,700 ou 80% seulement du salaire industriel moyen.
- La Pension de sécurité de vieillesse (PSV): Cette pension est universelle, c'est-à-dire qu'elle est accordée à toute personne de 65 ans ou plus ayant rencontré les conditions minimales de résidence. En 1981, elle vaut \$2537.
- Le Supplément de revenu garanti (SRG): On accorde aux personnes qui n'ont pas de revenus autres que la PSV le maximum de \$2547 pour une personne seule et de \$1964 pour une personne mariée. Ce montant est diminué de \$1 pour chaque \$2 de revenus provenant de sources autres que la PSV, y inclus du RRQ ou des régimes de pensions privés.

Ce régime est inadéquat pour tout le monde: hommes, femmes, veuves, célibataires, couples mariés et les autres. En fait en 1979, 46.4% des personnes seules âgées de 65 à 69 ans et 58.8% des personnes seules âgées de 70 ans ou plus avaient un revenu inférieur au seuil de pauvreté tel que défini par Statistiques Canada (\$6513 en 1981). Les trois-quarts de ces personnes étaient des femmes. De plus, 15.5% des personnes vivant dans une famille dont le chef avait de 65 à 69 ans et 18.1% de celles vivant dans une famille dont le chef avait 70 ans ou plus étaient considérées comme pauvres cette même année. Si l'on avait pris les seuils de pauvreté préconisés par le Comité du Sénat, une proportion encore plus grande des couples âgés aurait été considérée comme pauvre.

La solution à cette situation de pauvreté inacceptable chez nos citoyens âgés passe d'abord et avant tout par une réforme du Régime des Rentes du Québec (RRQ) et de sa contrepartie dans le restant du Canada, le Régime des Pensions du Canada (RPC):

PROPOSITION 1D (Comité du Sénat): Pour réformer le Régime des rentes du Québec et le RPC, il faut:

- hausser le pourcentage du salaire antérieur assuré du 25% actuellement en vigueur à 50%;
- augmenter le salaire maximum assurable ou le plafond de 80% à 150% du salaire industriel moyen (\$24,756 en 1981 au lieu de \$14,700).

En elle-même, cette proposition aurait pour effet d'assurer un revenu décent à la plupart des personnes âgées y inclus les veuves, les couples mariés et les femmes qui n'ont pas de mari. Les tableaux 1, 2 et 3 à la page suivante indiquent l'effet de la réforme du Régime des rentes du Québec pour les personnes seules, les couples mariés et les veuves respectivement.

Les premières lignes de chaque tableau indiquent le salaire que la personne ou son époux a gagné toute sa vie. Les deuxièmes lignes indiquent les revenus de retraite que ces personnes reçoivent sous le régime actuel et les troisièmes lignes indiquent les revenus de retraite que ces personnes recevraient avec la proposition 1D.

Par exemple, le revenu de retraite maximum provenant des régimes publics pour une personne seule en 1981 est de \$6,730 même si la personne gagnait un très gros salaire auparavant. Puisque le seuil de pauvreté est de \$6,513 on comprend pourquoi tant de personnes seules, célibataires, divorcées ou veuves, sont pauvres. Avec la réforme proposée le maximum deviendrait \$14,915 et tous les gens qui ont gagné un salaire adéquat pendant leur vie active auraient un revenu de retraite décent.

Quant aux couples, (Tableau 2) le revenu maximum actuel est de \$12,294. Mais pour avoir le maximum il faut que et la femme et l'homme aient gagné des salaires importants pendant la presque totalité de leur vie active. Dans le cas davantage typique, l'homme aurait le maximum et la femme la moitié du maximum pour un revenu total de \$11,680 comparativement à un seuil de pauvreté de \$9,438.* Avec la réforme proposée le maximum passera à \$29,830. mais seulement pour les couples dont les deux membres auraient gagné au moins une fois et demie le salaire industriel moyen toute leur vie. Pour notre cas typique, le revenu serait plutôt de \$17,452.

Pour les veuves qui ont passé le plus gros de leur vie active au foyer et n'ont que peu de cotisations au RRQ à leur propre nom, la rente de veuve est proportionnelle au salaire du mari. Dans le régime actuel, il y a un maximum de \$6,730 comme pour toutes les personnes seules mais peu de femmes atteignent même ce maximum à moins d'avoir eu des salaires personnels importants. La réforme proposée améliorerait beaucoup leur situation. La veuve dans le cas typique du couple marié (homme a gagné le salaire moyen et la veuve la moitié de celui-ci), le revenu de retraite dans le régime actuel est de \$6,691. Avec la réforme il serait de \$9,964. La réforme permettrait à l'homme d'assurer un revenu décent à sa femme après sa mort.

Il reste encore un problème, cependant. La proposition 1D ne touche pas au minimum pour les personnes qui n'ont pas ou peu de cotisations au RRQ et qui n'ont jamais été mariées à une personne qui a contribué. Elle n'affectera pas non plus les personnes qui sont déjà à leur retraite ou qui prendront leur retraite avant l'instauration complète de la réforme. La proposition 2 vise à relever les minimums pour ces deux groupes :

PROPOSITION 2: Augmenter immédiatement la Pension de Sécurité de Vieillesse (PSV) et le Supplément de Revenu Garanti (SRG) de façon à ce que la somme soit au moins égale au seuil de pauvreté pour une personne seule.

* Les seuils calculés par Statistiques Canada ont souvent été critiqués. Selon un Comité du Sénat sur le sujet le seuil de pauvreté pour un couple serait de \$11,600. en 1981.

TABLEAU 1: REVENU DE RETRAITE EN 1981 D'UNE PERSONNE SEULE SELON SON SALAIRE EN 1980

Salaire en 1980 (représente salaire typique de sa vie)	salaire = \$0 aucune RRQ	50% sal. moyen \$8,252	100% sal. moyen \$16,504	150% sal. moyen \$24,756
Régime actuel	\$5,084	\$6,116	\$6,730	\$6,730
Réforme comité du Sénat	\$5,084	\$7,147	\$10,789	\$14,915
Seuil de pauvreté = \$6,513				

TABLEAU 2: REVENU DE RETRAITE EN 1981 D'UN COUPLE SELON LES SALAIRES GAGNES PAR L'HOMME ET LA FEMME
EN 1980

Salaires en 1980 (salaire typique de la vie)	H - \$ 0 F - \$ 0	H - \$8,252 F - \$ 0	H - \$16,504 F - \$ 0	H - \$24,756 F - \$0	H - \$16,504 F - \$ 8,252	H - \$16,504 F - \$16,504
Régime actuel	\$9,002	\$10,033	\$10,648	\$10,648	\$11,680	\$12,294
Réforme comité du Sénat	\$9,002	\$11,065	\$13,326	\$17,452	\$17,452	\$21,578
Seuil de pauvreté = \$9,438						

TABLEAU 3: REVENU DE RETRAITE EN 1981 D'UNE VEUVE SELON LES SALAIRES GAGNES PAR ELLE ET SON MARI DECEDE EN 1980

Salaires en 1980 (salaire typique de la vie)	H - \$ 0 F - \$ 0	H - \$8,252 F - \$ 0	H - \$16,504 F - \$ 0	H - \$24,756 F - \$ 0	H - \$16,504 F - \$ 8,252	H - \$16,504 F - \$16,504
Régime actuel	\$5,084	\$5,703	\$6,073	\$6,073	\$6,691	\$6,730
Réforme comité du Sénat	\$5,084	\$6,322	\$7,570	\$9,964	\$9,964	\$12,439
Seuil de pauvreté - \$6,513						

DEUXIEME PRINCIPE: AMELIORER LES REGIMES DE RETRAITE PRIVES SANS
TOUTEFOIS LES UTILISER POUR REMPLACER UN BON REGIME PUBLIC

Au lieu de reprendre les propositions de façon formelle ici, nous conseillons au lecteur de consulter le dossier d'information de Relais-Femmes. On peut toutefois résumer les propositions ici:

- assurer l'acquisition du droit à une pension beaucoup plus rapidement qu'actuellement;
- prévoir l'indexation des pensions après la retraite et des pensions différées avant la retraite;
- rendre obligatoire une rente de conjoint survivant dans toute pension privée (à moins que les deux conjoints y renoncent explicitement);
- prévoir le partage des crédits accumulés dans un plan de pension lors d'un divorce;
- éliminer la discrimination fondée sur le sexe dans les conditions de cotisation et de prestations des régimes privés.

Même avec ces améliorations, cependant, les régimes privés ne pourront répondre à toutes les situations. Premièrement, ça prendrait de 30 à 40 ans avant que tous les travailleurs et travailleuses aient accumulé assez de crédits dans des régimes privés pour s'assurer des revenus de retraite convenables tandis que l'on peut songer à une période de mise en place d'une réforme du régime public de seulement 10 ans.

Deuxièmement, ces régimes ne seront jamais intéressants pour les personnes qui changent fréquemment d'emploi ou qui passent une partie importante de leur vie en dehors du marché du travail.

Troisièmement, sauf dans les très grandes entreprises ou le secteur public, il est très difficile de prévoir une indexation au coût de la vie qui protège à 100%. Cette indexation risque d'être partielle dans beaucoup de cas.

TROISIEME PRINCIPE: INTEGRER LES FEMMES AU FOYER AU RRQ/RPC

On a déjà vu que l'amélioration du régime de base (Propositions 1D et 2) représente la principale revendication nécessaire pour donner un revenu décent aux femmes âgées qu'elles soient célibataires, mariées, veuves ou divorcées. Cependant, dans le régime actuel les dispositions portant sur la rente de veuve présument que la femme mariée est et doit rester dépendante de son mari. Il ne reconnaît pas la valeur sociale du travail rendu par la femme au foyer, et surtout du travail consacré à l'élevage des enfants. De plus en plus de femmes se trouvent pour une partie importante de leur vie dans une situation où elles ne peuvent compter sur un mari et elles ne peuvent gagner convenablement leur vie parce qu'elles assument ou elles ont assumé dans le passé la responsabilité principale pour des enfants. Outre les femmes séparées ou divorcées et les mères-célibataires, on doit inclure dans ce groupe les femmes dont le mari a un revenu faible (pour raisons d'invalidité, chômage, travail à temps partiel, etc.) et les femmes rendues veuves dans la cinquantaine ou la soixantaine.

Si l'on permet à ces femmes, et à toute personne ne gagnant pas un revenu de travail minimum, de cotiser au RRQ on aurait fait un grand pas en avant pour rendre ces personnes autonomes pendant leur vie active et surtout à la retraite. Alors on propose d'abord de reconnaître explicitement le travail consacré aux soins de très jeunes enfants:

PROPOSITION 3: Inclure dans le RRQ/RPC toute personne qui reste à la maison pour prendre soin d'enfants de moins de 7 ans. Le régime assurerait les cotisations à un niveau égal à la moitié du salaire moyen.

Mais on voudrait rejoindre les autres femmes aussi. Alors:

PROPOSITION 5B: Remplacer l'exemption de personne mariée et l'exemption personnelle de base pour fins d'impôt par un crédit d'impôt de \$1350 (\$ de 1981). Obliger tout adulte à cotiser au RRQ (ou au RPC) à un niveau au moins égal à la moitié du salaire moyen. Il faut également traiter les droits à une pension comme un bien en commun à l'intérieur d'un mariage et prévoir le partage des crédits au moment d'un divorce ou de la retraite du plus jeune membre du couple.

Le tableau 4 indique l'effet de cette proposition sur les revenus d'un couple marié et d'une veuve selon les salaires antérieurs de l'homme et de la femme dans le couple (ce sont les mêmes couples que l'on a vu dans les tableaux 2 et 3). L'effet de cette proposition est de hausser les revenus minimums à la retraite pour les gens qui ont eu des revenus faibles antérieurement, d'égaliser les droits des hommes et des femmes à l'intérieur du mariage, de permettre à la femme de faire une contribution au revenu de retraite du couple et de permettre à la femme de s'assurer un revenu décent si son mari meurt avant elle.

Mais le principal effet de la proposition 5B est de garantir un revenu de retraite décent aux femmes qui se sont trouvées seules responsables des enfants avant l'âge de la retraite. Ainsi le revenu minimum pour tout le monde serait de \$7,147 quelque soit son statut marital antérieur. Cette proposition est donc particulièrement importante pour les femmes chefs de famille et des jeunes (45 à 60 ans) veuves qui ont un revenu de travail inadéquat pour plusieurs années avant la retraite.

Finalement, l'on propose d'améliorer les rentes de tout le monde en les basant sur les 30 meilleures années de cotisations. Ainsi les femmes seraient moins pénalisées pour les années passées à la maison. Les hommes et les femmes seront également moins pénalisés pour les autres aléas de la vie: chômage, invalidité, études, retraite prématurée, etc..

PROPOSITION 7: Baser la rente RRQ/RPC sur les 30 meilleures années de cotisations au lieu de 40 comme le prévoit le régime actuellement en vigueur.

TABEAU 4: EFFET DE L'INTEGRATION DE LA FEMME AU FOYER AU REGIME DES RENTES DU QUEBEC SUR LE REVENU DE RETRAITE EN 1981 D'UN COUPLE ET D'UNE VEUVE SELON LES SALAIRES GAGNES EN 1980

(Modalité d'intégration de la femme au foyer au RRQ: cotisation universelle au niveau minimum de la moitié du salaire moyen accompagné d'un crédit d'impôt; partage des crédits entre le mari et la femme; élimination de la rente de veuve)

Salaires en 1980 (salaire typique)	H - \$ 0 F - \$ 0	H - \$ 8,252 F - \$ 0	H - \$ 16,504 F - \$ 0	H - \$ 24,756 F - \$ 0	H - \$ 16,504 F - \$ 8,252	H - \$ 16,504 F - \$ 16,504
<u>LE COUPLE</u>						
Régime actuel	\$ 9,002	\$ 10,033	\$ 10,648	\$ 10,648	\$ 11,680	\$ 12,294
Réforme comité du Sénat	\$ 9,002	\$ 11,065	\$ 13,326	\$ 17,452	\$ 17,452	\$ 21,578
Intégration de la femme au foyer	\$ 13,326	\$ 13,326	\$ 17,452	\$ 21,578	\$ 17,452	\$ 21,578
Seuil de pauvreté = \$9,438						
<u>LA VEUVE</u>						
Régime actuel	\$ 5,084	\$ 5,703	\$ 6,073	\$ 6,073	\$ 6,691	\$ 6,730
Réforme comité du Sénat	\$ 5,084	\$ 6,322	\$ 7,570	\$ 9,964	\$ 9,964	\$ 12,439
Intégration de la femme au foyer	\$ 7,147	\$ 7,147	\$ 8,726	\$ 10,789	\$ 8,726	\$ 10,789
Seuil de pauvreté = \$6,513						